



Plans de sécurité et prévention



CONTEXTE

Se repérer, reconnaître les espaces d'interventions, décider des actions à engager, superviser les moyens humains et matériels... Pour cela la mise en place d'outils vous aidera à hiérarchiser et coordonner les actions à engager.



CARACTERISTIQUES

Format : A4 (21 x 29,7 cm) à A0 (84 x 118,8 cm)

Epaisseur : 3 à 6 mm

Matière : PVC, alu dibon

Effet : blanc, alu brossé

Spécificité : support magnétique, tableau blanc



EXEMPLES



TEXTES DE REFERENCE

Code du travail : R.4227-37

Dans les établissements mentionnés à l'article R. 4227-34, une consigne de sécurité incendie est établie et affichée de manière très apparente.

Dans les autres établissements, des instructions sont établies, permettant d'assurer l'évacuation des personnes présentes dans les locaux dans les conditions prévues au 1° de l'article R. 4216-2.

Règlement de sécurité : MS41 : affichage du plan de l'établissement

Un plan schématique, sous forme de pancarte inaltérable, doit être apposé à chaque entrée de bâtiment de l'établissement pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.

ERP : Règlement de sécurité : MS47 : consignes

